



PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DES HAUTS DE SEINE DU 05 MARS 2024

Le mercredi 5 mars 2024 à 17h30, les associations sportives présentes sur la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, se sont réunies au golf du Haras de Jardy, sur convocation régulière de la Présidente, en Assemblée Générale Mixte (AGE + AGO) de l'association dénommée « Comité Départemental de Golf des Hauts de Seine ».

Madame Annie ROUDAUT préside la séance.

Regis VIATEUR est désigné comme secrétaire de séance par la Présidente.

La Présidente rappelle l'ordre du jour des présentes assemblées :

Assemblée Générale Extraordinaire

- Présentation des modifications des statuts du Comité
- Pouvoir pour les formalités

Assemblée Générale Ordinaire

- Présentation des modifications du règlement intérieur du CDG92
- Nouveaux membres
- Présentation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de 2023
- Rapport sur la gestion morale et sportive 2023
- Rapport sur la situation financière 2023
- Présentation des comptes de l'exercice clos 2023 et affectation du résultat
- Présentation du budget de l'exercice 2024
- Cotisation annuelle des membres du Comité Départemental de golf du 92 (annulation)
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses

Le bureau procède ensuite à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs annexés. Après l'avoir certifiée exacte avec les autres membres du bureau, la Présidente déclare que 10 membres sont présents ou représentés sur les 58 répertoriés sur la feuille de présence réunissant 95 voix sur les 199 répertoriées sur la feuille de présence.

La Présidente rappelle ensuite aux membres du Comité que les documents et renseignements nécessaires aux délibérations sont consultables au bureau du Comité (situé au 2 Avenue du Golf, 78 280 Guyancourt) à savoir :

- Justificatifs de l'envoi des convocations
- Les comptes annuels de l'exercice 2023
- Le rapport moral et sportif 2023
- Le rapport financier 2023 et le projet de budget 2024
- Le texte des résolutions proposées

AR R



La Présidente ouvre ensuite la discussion au cours de laquelle elle fournit tous renseignements et explications complémentaires à tout requérant. La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Vote des résolutions :

1- Assemblée Générale Extraordinaire

Première résolution :

L'Assemblée Générale approuve la refonte totale des statuts du Comité pour tous les articles concernés et non publiables au Journal Officiel.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le pouvoir pour les formalités.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

2- Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution :

L'Assemblée Générale approuve la refonte totale du règlement intérieur du Comité.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve les nouveaux membres du Comité.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2023.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport sportif 2023.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.



Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, approuve le rapport sur la situation financière du Comité 2023.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier sur les comptes de l'exercice 2023 et l'affectation du résultat, approuve ce rapport et les dits comptes et donne quitus de leur gestion aux membres du Comité Directeur.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Septième résolution :

Après présentation du budget 2024 et des projets liés à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale approuve le dit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale, approuve l'annulation de la cotisation 2024 aux clubs membres du Comité.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le pouvoir pour les formalités.

Cette résolution, mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

2) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la présidente lève la séance à 18h40

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et le Secrétaire, après lecture, pour valoir et faire valoir.

La Présidente
Annie ROUDAUT

Le Secrétaire Général
Régis VIATEUR